

Paris, le 23 février 2017

## Contacts Presse

Mots-clés : ORANGE / ACTIONNARIAT SALARIE / ELECTION / GOUVERNANCE

Agence C3M  
Tél. : 01 47 34 01 15

# L'AASGO, Association Actionnariat Salaré du Groupe Orange, se félicite d'avoir enfin obtenu une gouvernance démocratique du fonds d'actionnariat salarié du Groupe Orange

- En ce début d'année, Orange a annoncé la réforme de la gouvernance de son FCPE Cap'Orange.
- Le conseil de surveillance du FCPE sera désormais largement ouvert à des membres élus par les actionnaires salariés qui y ont investi leur épargne.

## Une grande satisfaction pour l'AASGO

L'AASGO n'a eu de cesse de militer en faveur de l'ouverture du Conseil de Surveillance aux salariés et anciens salariés actionnaires. C'est désormais acquis.

En mars 2017, le FCPE Cap'Orange, qui regroupe 5 % des actions d'Orange (équivalent à 8 % des droits de vote lors des Assemblées Générales des actionnaires), fait l'objet d'une refonte de sa gouvernance. Le fonds sera désormais géré par un Conseil de Surveillance revisité : 50% des sièges seront réservés à des membres élus directement par tous les actionnaires salariés suivant le principe une action/ une voix (8 sièges titulaires sur 16). Les autres sièges se partagent entre membres désignés par les organisations syndicales, et par la Direction.

L'élection se déroulera du 6 au 15 mars et intéressent 116 000 porteurs de parts.

## L'actionnariat salarié progresse rapidement chez Orange

« Stéphane Richard, PDG du groupe, y est favorable. L'objectif est de **permettre aux salariés et anciens salariés, de posséder à terme 10% du capital de l'entreprise**, équivalent à environ 20% des droits de vote exercés lors des assemblées générales. Cela leur permettra de peser fortement lors de votes stratégiques à la majorité des deux tiers », explique **Marc MAUCHE, président de l'AASGO**.

Plusieurs ORP (Offre Réservée au Personnel) ont été menées ces dernières années par Orange pour permettre cette montée en puissance de l'actionnariat salarié. Une autre a été annoncée pour le premier semestre 2017.

**L'AASGO soutient la politique de l'entreprise en vue de permettre aux salariés et anciens salariés d'avoir 10% du capital de l'entreprise.** Ce qui à terme pourrait les amener à détenir environ 20% des droits de vote exercés lors des assemblées générales et à peser fortement lors de votes stratégiques à la majorité des deux tiers.

## **L'actionnariat salarié, un rempart contre les prédateurs, un acteur majeur pour la détermination de la stratégie de l'entreprise**

L'éventuelle baisse, voire la disparition totale, de la présence directe ou indirecte de l'Etat dans le capital d'Orange ne saurait être en elle-même un sujet de préoccupation ; mais, en revanche, elle poserait le problème de l'éventuelle montée au capital d'investisseurs ou d'autres acteurs du secteur de la **communication**, avec les enjeux associés pour la stratégie, le développement de l'entreprise et l'évolution de l'emploi.

Pour cette raison, **le renforcement du poids de l'actionnariat salarié est, aux yeux de l'AASGO, un objectif majeur**, afin de pouvoir soit contribuer à la défense de l'entreprise contre des prédateurs, soit peser sur les choix stratégiques.

### **A propos de l'AASGO**

L'AASGO entre dans sa 21<sup>ème</sup> année d'existence, elle est la plus ancienne et la plus importante des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés chez Orange ; l'AASGO défend les intérêts des actionnaires salariés et anciens salariés d'Orange et oriente l'action de la Direction d'Orange dans l'intérêt de tous. Elle est indépendante de toute organisation politique ou syndicale. Animée par des spécialistes de l'actionnariat salarié et de l'épargne, l'AASGO informe régulièrement et de manière objective, les 116 000 actionnaires salariés d'Orange. L'AASGO est membre de la FAS, Fédération nationale Française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés, et participe à ses travaux dans les domaines législatifs mais aussi de la gouvernance et du benchmark annuel.

Pour en savoir plus : [www.aasgo.org](http://www.aasgo.org)

Suivez nous sur twitter : <https://twitter.com/CanalAASGO>